

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-03

DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22.04.2022

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion - 1^{er} étage - Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre
CCBA : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, PONTIER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, BOUSCHON Max
Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard
Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérangère, GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel
Beaume Drobie : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal
Berg et Coiron : GILLY Michelle
Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas
Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 18

Procurations : 13

Votants : 31

Absents : 7

Date de convocation : le 31/03/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, ARNAUD Jean-Luc à SAUCLES Gérard, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, TAUPENAS Martine à PONTIER Jean-Yves, TOURVIELHE Max à PONTIER Jean-Yves, CHABANNE Francis à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, NAJI Driss à GILLY Michelle, DURAND Marie-Christine à AGERON Claude, MASSOT Guy à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à BAULAND Brigitte

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, MAISONNEUVE Patrick, AUZAS Vincent, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISONARD Thierry, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

Objet : Compte administratif 2021 – Budget principal du SYMPAM

L'arrêté des comptes du SYMPAM est constitué par le vote du comité syndical, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2021, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	645 364,87 €
Dépenses :	521 470,53 €
Excédent de l'exercice :	123 894,34 €

Section d'investissement :

Recettes :	25 469,46€
Dépenses :	0,00 €
Excédent de l'exercice :	25 469,46 €

Restes à réaliser :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €

Résultats définitifs 2021 :

Déficit de fonctionnement reporté :	40 194,04 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	123 894,34 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2021 : + 83 700,30 €

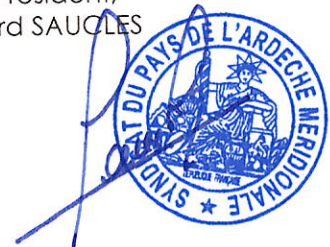
Excédent d'investissement antérieur reporté :	53 575,12 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	25 469,46 €

Résultat de clôture d'investissement 2021 : + 79 044,58 €

- **DE DIRE** que le résultat de clôture des sections de fonctionnement, soit 83 700,30 €, et d'investissement, soit 79 044,58, € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Le Président
Gérard SAUCLES

- 3 MAI 2022